# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mercredi 11 Joumada I 1446**
**13 Novembre 2024**

**N° 132**

**40ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **2717**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2717**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **2719**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **2721**
Homologation de résolutions ..... **2722**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2722**
Avis aux créanciers ..... **2726**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2726**
Sociétés communautaires ..... **2727**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **2728**
**Divers**
Avis au public ..... **2728**

# CONSTITUTION DE SOCIETES

## Sociétés communautaires

**Constitution d'une société citoyenne**

Nom de la société à constituer : la société citoyenne locale frigua promouvoir développement et investissement

Type de société : locale.

Montant de capital à souscrire en numéraire et montant à verser immédiatement : 50 actions à 200 dinars l'unité (10000 dinars en total)

L'adresse du siège social : Rue de la république, le ksour, le Kef

Objet de la société : service agricole

Durée prévue de l'entreprise : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type constitutif : 19/7/2024 au tribunal de première Instance d'El Kef sous le numéro 14/2024

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution d'une épargne : si la société citoyenne réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable : 15% sont affectés sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de l'entreprise

15% sont affectés à des activités sociales culturelles et environnement

Le reste des bénéfices et des excédents peuvent être distribué jusqu'à un maximum de 35% par décision de l'assemblée générale.

L'excédent est utilisé pour le développement de ses activités et le développement local.

Comment est convoquer l'assemblée générale constitutive : l'assemblée générale constitutive se tiendra le 23/11/2024 à 10h00 au gouvernorat du Kef et sera convoquée par la publication d'une annonce dans deux journaux quotidiens en plus du fait que cette annonce a été affichée au siège de la municipalité de dahmani et le ksour et au siège des délégations de dahmani et le ksour ainsi que son ordre du jour : 2- élection du conseil d'administration les personnes souhaitant présenter leur candidature au conseil d'administration de la société doivent contacter les membres de l'organe constitutif et remplir une demande à cet effet et la date limite de dépôt de la demande a été fixée 20/12/2024

2/ Adoption des statuts types des sociétés privées

3/ Nomination d'un commissaire aux comptes pour la société les personnes souhaitent se porter candidats doivent déposer leur dossier par voie postale au nom de Mr le gouverneur du Kef.

Ou les envoyer par courrier électronique : tabaiwalid10@gmail.com

La date limite est le 20/11/2024

Fondateur :

Tebai Walid, Dahmani ; Tél : 93.708.795

Ammar Khmissi, Dahmani - Tél : 20.193.337

Khalil Mouelhi, Dahmani - Tél : 98.112.762

Ramzi Bellassoued, Ksour - Tél.: 97.022.006.

2024T01076SODB1

---

**Constitution d'une société communautaire**

Nom de société ou Raison sociale : Société citoyenne OXYGENE Omrane supérieur Tunis

Capital social de la société : 10000 dinars

Nombre d'actions pouvant être souscrites : 50 actions de valeur de 200 dinars par action.

Adresse sociale de société : rue 6729 n°05 Omrane Supérieur Tunis

Première activité : Activité culturelle; Activité récréative pour enfants et jeunes.

L'établissement bancaire où un compte courant sera ouvert pour l'employeur :

BIAT Omrane supérieur Tunis

Fondateurs de la société citoyenne locale OXYGENE :

1/ Sabrine Riahi

2/ Mahdi Al Chaabni

3/ Sabrine Al Somrani

4/ Riadh Salmi

5/ Karim Ben Rabeh

6/ Omayma Al Zabess

7/ Mohamed Ali Al Zabess

8/ Al Hachmi Al Takrouni

9/ Ali Al Kafi

10/ Sofien al Gamouri.

2024402735SODB1

# GESTION DE SOCIETES

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Notice d'augmentation du capital**

**BIAT CONSULTING**

1/ Dénomination sociale : BIAT CONSULTING

2/ Forme : Société anonyme

3/ Capital social : 120 000 Dinars entièrement libérés.

4/ Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba, 1000 - Tunis

5/ Identifiant Unique : 1344143G

6/ Objet social : Prestation de services de conseil, de formation, d'accompagnement de gestion de projets, le transfert du savoir faire dans le domaine financier.

7/ Dépôt préalable : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7/8/2024 ayant décidé l'augmentation du capital, enregistré à la recette des finances Habib Thameur de Tunis, en date du 26/9/2024, sous le numéro 24503245 et suivant Quittance n°M058261, a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 6/11/2024 sous le n°AC011582024.

8/ Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : Le montant est de 480 000 (Quatre cent quatre vingt Mille) Dinars divisé en 400 000 actions nouvelles de 1,2 DT chacune à souscrire et à libérer Intégralement, en numéraire.

9/ Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT.

La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2024T01072SANB2

---

**Société des Boissons de Tunisie**

**Société anonyme**

**Au capital social de 18 350.000 DT**

**Siège social : Koutine - Médenine**

**N° CNSS : 60808/86**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L**

**Code Fiscal : 003522/L/A/M/000**

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le vendredi 25/10/2024 au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie à Tunis enregistré à la recette des finances de Médenine le 01/11/2024 sous le n°24806867 quittance n°M099272 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Médenine le 4/11/2024 sous le n°2024139335, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Mr Khaled SAIIDI CIN n°05782057 délivrée le 31.3.2014 et Mr Béchir SAIDI CIN n°05767657 délivrée le 24.02.2020 pour la signature conjointe et la gestion des opérations courantes de l'entreprise jusqu'aux 26/11/2024 tout en leur donnant les pouvoirs nécessaires pour diriger l'entreprise.

2024R02811SANB2

---

**Société MICROCRED SA**

**Société anonyme de Droit Tunisien**

**Au capital de 12 000 000 DT**

**Siège social : 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis**

**Identifiant Unique : 1314598/V**

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 octobre 2024 enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 30/10/2024 sous le numéro 24711507 Quittance n°M122817 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 8/11/2024 sous le numéro 2024140898 il a été décidé ce qui suit :

- Changement du siège social de la société Microcred SA de 65 Avenue Alain Savary, 1002, Tunis au 1er étage du 46, Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine - 2015 El Kram;

- Modification de l'article 4 des statuts en conséquence ;

- Modification des statuts et mise à jour de ses textes ;

- Ratification des modes et délais de convocation ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R02817SANB2

---

**Société Immobilière Rihab**

**S.A au capital de 4 000.000 dinars**

**Siège social : 7, Avenue Taher Ben Ammar - El Manar II**

**MF : 0644742/M/P/000**

**RC : B133641999**

Suivant acte sous seing privé, en date du 25 septembre 2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 8 octobre 2024 enregistrement n°24709131 quittance 72901.

L'assemblée générale extraordinaire de la société Immobilière RIHAB a décidé d'augmenter le capital social de la somme de 200 000 Dinars pour le porter de 3.800.000 Dinars à 4.000.000 Dinars par la création de 2000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune souscrites en numéraires et libérées intégralement à la souscription au compte indisponible n°081090000332402633 auprès de la banque internationale arabe de Tunisie.

La date de souscription est fixée à 15 jours avec la possibilité de clôture anticipée.

Deux exemplaires de P.V de l'assemblée générale extraordinaire ont été déposés au tribunal de première instance de Tunis le 9 octobre 2024 sous le n°AC 011472024.

2024402752SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Vente en gros Alimentation générale**

**SOCIETE EL HABIBI**

**Résumé du PV de l'assemblée générale extraordinaire sur l'augmentation du capital**

**Société EL HABIBI S.A.R.L**

**Au capital : 15.000 dinars**

**6 Rue 4267 El Agba 2011 Tunis**

**RC : B126621998**

**MF : 0446806G**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2006 enregistré à la recette des finances cité El Zouhour, Tunis le 25 décembre 2006 n° de quittance 06503983, n° d'enregistrement M67721, il a été et approuvé la résolution suivante :

- Augmenter le capital de la société de 15.000 dinars à 65.000 dinars.

- Les nouvelles actions ont été achetées par M. Ali Al Habibi, qui a acheté 3 000 actions, et M. Khaled Al Habibi, qui a acheté 2 000 actions.

2024402691SRLB2

---

**SOCIETE ARDRIA & BUSINESS & TECHNOLOGY TUNISIA**

**SARL**

**Capital : 32.500,000 DT**

**Siège social : 83 Cité El Almi, Mhamdia, Ben Arous**

**Identifiant Unique : 1823282K**

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2024 enregistré à la Recette des Finances Fouchana, sous le n° 24703765, Quitt n°M086722 en date du 28 août 2024, et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 5/11/2024 sous le n° 2024139763

Il a été décidé :

- La modification du régime d'investissement de la Société ARDRIA & BUSINESS & TECHNOLOGY TUNISIA de «totalement exportatrice» à «partiellement exportatrice».

- La mise à jour des statuts de la société.

2024402754SRLB2

**Dissolution**

**Société Congrès Horizon Services**

**Sarl au capital 2.000,000 dinars**

**Siège social : 04, rue Houssine Ben Ali, Ksar Said, Tunis**

**MF : 0601893S**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/9/2024 enregistré à la recette des finances Ksar Said le 19/9/2024, sous n°24504069, quittance n°63153 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 10/10/2024 sous n°2024133068, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 01/8/2024, et la nomination de M. Adel OUNIS liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2024402769SRLB2

---

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**SOCIETE TECHNO- STRATEGY**

**Société unipersonnelle à responsabilité limitée**

**Au capital de trois mille dinars**

**Totalement exportatrice non résidente - En dissolution**

**Siège social : route Ain km 1.8 rue 3090 n°2 Sfax**

**Identifiant unique : 1650830G**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2024 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi Sfax le 6/11/2024 quittance n°M108376 enregistrement n°24504867 dont un exemplaire a été déposé au bureau du registre national des entreprises de Sfax dossier n°2024140642 du 7/11/2024, il a été décidé :

1) Approbation de la date; lieu et délibération de l'assemblée.

2) Cessation de l'activité de la société au 22/10/2024 et décision de sa dissolution anticipée par volonté de l'associé unique.

3) Roua GARGOURI est nommée liquidateur de la société.

4) Obligations légales du liquidateur, délégation de pouvoir de signature, de présentation légale auprès des services compétent et accomplissement de formalités.

2024X01477SRUB2

---

**SOCIETE AMG CONSULTING**

**Société unipersonnelle à responsabilité limitée**

**Au capital de trois mille dinars**

**Totalement exportatrice non résidente - En dissolution**

**Siège social : route Ain km 1.8 rue 3090 n°2 Sfax**

**Identifiant unique : 1611981E**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2024 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi Sfax le 7/11/2024 quittance n°M108639 enregistrement n°24504894 dont un exemplaire a été déposé au bureau du registre national des entreprises de Sfax dossier n°2024140641 du 7/11/2024, il a été décidé :

1) Approbation de la date; lieu et délibération de l'assemblée.

2) Cessation de l'activité de la société au 22/10/2024 et décision de sa dissolution anticipée par volonté de l'associé unique.

3) Roua Gargouri est nommée liquidateur de la société.

4) Obligations légales du liquidateur, délégation de pouvoir de signature, de présentation légale auprès des services compétents et accomplissement de formalités.

2024X01478SRUB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Cession d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé fait en date à Tunis du 31/10/2024, enregistré à la R.F Nelson Mandela - Rue du Canada à Tunis le 5/11/2024 (Quit. n°M076304 / Enregis. 24205017), M. Mohamed Ben Salah M'Hamdi (demeurant au 63, Rue 10404 - Cité Ennour - Tunis) a vendu et cédé à "Al-Wafa Travel & Events SARL" (Identifiant unique H0885143, domicile élu à l'Impasse 5 par la rue de l'Energie solaire - Charguia 1 - Tunis) le fonds de commerce de réparation d'appareils domestiques et de réfrigération qui est exploité dans une sous partie de l'Immeuble sis au 21, Rue de Palestine à Tunis, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les virtuelles oppositions doivent être adressées audit Vendeur/Cédant, à son domicile indiqué, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de ce même avis au J.O.R.T.

Le présent avis est paru le 7/11/2024 aux quotidiens "Assabah et le Temps".

2024T01074FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP le 4/11/2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir du 5/11/2024 n° d'enregistrement 24204492 quittance n°M086578, Mr Iskander Ben Belgacem Aouadi a vendu à Mr Mohamed Khalil Ben Khaled Bleli tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente des fruits secs situé à l'avenue mosquée Erraoudha n°63 Borj Louzir Ariana.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 9/11/2024.

2024T01075FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Par acte notarié rédigé par les deux notaires Maître Ali Ben Dhaou et Maître Ferjani Khichi en date du 26/10/2024 enregistré à la recette des finances de Mornag le 4/11/2024 quittance n°M075854 Mr Kamel Ben Ahmed Torkhani a cédé à titre de donation à sa femme Faouzia Bent Jilani Hammemi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels exploité pour vente fruits secs situé à la rue Salambo n°17 Bardo.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

- Cet avis a été publié au journal Echourouk du 7/11/2024.

2024T01078FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par ASSP du 14/10/2024 enregistré à Hammam Sousse le 18/10/2024 n°114664/24206376, Abdellah Hamdi CIN n°06829840 a vendu à Ramzi Chiba, CIN n°05560666 le fonds de commerce sis au n°317 Route Tunis Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur Ramzi Chiba domicilié n°317 Route Tunis Hammam Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 8/11/2024.

2024S01435FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, enregistré le 30/10/2024 à la recette des finances de Monastir sous le Num 24209165 quittance n°M079215, Monsieur Sofien ben Ali Chaaleli titulaire de la CIN n°06843926 délivrée à Tunis le 23/6/2016, résident à rue Ali Bourguiba Monastir a vendu à Monsieur Yassine Ben Mohamed Mezri Zahra titulaire de la CIN n°14056571 délivrée le 01/11/2022 résident à cité Riadh Skanes Monastir avec toutes les garanties légales et réelles la totalité du fonds de commerce sis à rue Ali Bourguiba n°3 dont l'activité consiste à la vente des matériaux de (quincaillerie générale) et ce avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes oppositions, le cas échéant, doit se faire auprès de l'acquéreur monsieur Yassine ben Zahra à son adresse sus indiquée, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cet avis a été publiée au journal quotidien «Achourouk» le Mercredi 6/11/2024.

2024S01437FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

**Maître Sahbi Rouis**

**Avocat à la cour de cassation**

**Rue Haffouz Imm. Intilaka esc. B3 Sfax**

**Tél/Fax : 74.201.590**

**000832714/G**

Par acte sous seing privé en date du 7/10/2024; enregistré à la recette des finances de Hencha le 8/10/2024 sous numéro 24201212, numéro de quittance M030604 Madame Ameni Gribi a cédé à Madame Agerbiya Gribi la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu comme salon de thé sous le nom "Classico" sis Graba Hencha Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocat rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Sabeh» n°24087 du 18/10/2024.

2024X01462FCCC2

---

**Avis**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ghorbel Mourad signé le 25/10/2024, enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 29/10/2024, sous le n°24201630, Mr Mabrouk Boubakri a vendu à Mme Nissaf Derbel la totalité du fonds de commerce du local situé à la Route de Teniour Merkez Ammar km 7.5 Sfax pour vente poules et oeufs. Les oppositions sont acceptées entre les mains du vendeur à son adresse située à l'Av. Fadhel Ben Achour rue Haroun Arrachid Chihia Sfax dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" le 02/11/2024.

2024X01463FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Il appert d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2024, enregistré à Sfax recette des finances Chihia à Sfax le 30/10/2024 quittance n°M052220 que Samira Zouari titulaire de la CIN n°01268392 et demeurant à Chihia Sfax a vendu à Maymouna Ben Makhlouf titulaire de la CIN n°03128879 demeurant à route Menzel Chaker km 2 Sfax le fonds de commerce ayant pour activité librairie sise à la route Teniour km 8 Chihia Sfax. Les oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion entre les mains de maître Salma Louati avocate sise Imm jawhara ét 2 n°2 beb bhar Sfax. Cet acte est publié au sein des journaux Echourouk n°12101 et le Quotidien n°7254 du 5/11/2024.

2024X01465FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé le 26/9/2024 et enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebbi Sfax le 01/10/2024 quittance n°M098443 enregistrement n°24204258, Samir et Mouhamed Boudabbous ont vendu à la STE AMITIE DE COMMERCE AMI-COM la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de dérivés des chaussures, au local situé au 14 Rue Ibn Khaldoun l'ancienne Médina Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur STE AMI -COM, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» du 9/10/2024.

2024X01466FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente SSP, en date du 24/10/2024 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 29/10/2024, sous le numéro de quittance M102026 et le n° d'enregistrement 24204654, Mme Dorra Bent Ameur Darouich, demeurant à la route El Ain klm 01 cité Bouzid immeuble 1 Sfax immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1769333V et titulaire de la CIN n°05244747a vendu à Mr Rami Ben Mongi Ketata, demeurant à la route El Ain klm 2.5 imp Laabidi Sfax, titulaire de la CIN 08804077 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au rez-de-chaussée dont la superficie est de

65 m² sis à la route de Gremda klm 2 Ain Cheikh Rouhou Sfax Médina, exploité dans le commerce des produits pharmaceutiques en détail. Les oppositions devront être adressées au domicile élu de l'acheteur sis à la pharmacie, route de Gremda km 2 Ain Cheikh Rouhou Sfax Médina, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal Essabah du 6/11/2024.

2024X01467FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 30/10/2024 enregistré à la recette des finances Abou EL Kacem Chebbi Sfax le 4/11/2024 sous le n°24204808 quittance n°M107565, Riath Kallel a vendu indivisément et à moitié à Abdellatif Hadrich et Imen Hadrich la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité de commerce des vêtements, produit plastique, produits domicilié et jouets en gros sous le nom «GALERIE Kallel» dans le local sis à la Rue Abdel Kader n°14 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent parvenir au local où est exploité le fonds de commerce sis à Rue Abdel Kader n°14 Sfax entre les mains des acquéreurs dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait est paru aux quotidiens Essabeh et Le Temps du jeudi 7/11/2024.

2024X01475FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de vente en date du 24/10/2024, enregistré à la recette des finances Mateur le 25/10/2024 sous le n°24202465 quittance n°M073064. Monsieur Nader Saidi, a cédé à monsieur Yacine Douleti, le fonds de commerce exploité au local sis à la route nationale n°7 municipalité Ghazala Bizerte (PHARMACIE) avec tous ses éléments corporels et incorporels, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1545011M.

Cette vente a été publiée au journal le Quotidien en date du 7/11/2024

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotti Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

2024402762FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Neila Touihri le 28/10/2024, enregistré le 29/10/2024 à la recette des finances de Denden quittance n°M076267 enregistrement n°24204233, Mr. Walid Elouni a cédé à Mr. Hssen Tabib la totalité du fonds de commerce du local situé au 10 rue Ibn el Awem Manouba destiné pour la vente des fruits secs.

Toute opposition sera acceptée entre les mains du vendeur à son adresse 10 rue Ibn el Awem, au fonds de commerce, dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 7 novembre 2024.

2024402770FCCC2

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé le 25/01/2024 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 25/10/2024 enregistrement n°24305782 quittance n°M065746; Walid Gaaya titulaire de la cin n°09257935 délivrée le 01/10/2020 a loué à la société Jack William titulaire d'Identifiant unique n°1892033C représentée par son gérant Tarek Hassan titulaire de la CIN n°06943785 délivrée le 20/4/2013 tout le fonds de commerce exploité en parfumerie situé à la Rue des Palmiers Sousse 4051.

2024S01440FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution de syndic**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 22/8/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 23/9/2024 Quittance n°M10525 enregistrement n°0665.

Il a été constitué le syndic comme suit :

Nom : Syndic de résidence Astoria

Adresse : Rue Ile Bonliy Island Street Lac 2.

Membre :

Président : Mr Mohamed Ali Barhoumi

Trésorier : Mr Wajdi Gerfela.

2024R02808APSF1

**Constitution d'un groupement de développement agricole «Elhorra»**

Suite de procès-verbal de la réunion à la date du 15/01/2024 a été constitué un groupement de développement agricole sous nom de «Elhorra» de village Menzel horre Délégation Menzel Temime Gouvernorat Nabeul.

Les organismes de gestion sont :

- La présidente : Haïfa Ben Salem.

- La trésorière : Souha Folla.

- La secrétaire générale : Choubeila Folla.

2024R02810APSF1

**Constitution d'une équipe sportive**

Nom : Equipe Sportive de Football Sixe

Adresse : 11 Rue Hassen Mettali 7021 Zarzouna - Bizerte

Objectifs : Formation, encadrement des jeunes et encourager pour améliorer ses moyens physiques et techniques et s'engager à participer aux compétitions sportives sous tutelle : Fédération Tunisienne de Football à Sixe.

Ses membres :

- Président du club : Moez Rahmouni

- Vice président : Nabil Arafa

- Secrétaire général : Chafik Rahmouni

- Trésorier : Fethi Karkoura

Compétences de l'association : Football à Sixe

Référence de constitution : Procès-verbal du 15/8/2024

Téléphone : (+216) 98.628.546

Installations sportives : Terrain

Hamadi Béjaoui Zarzouna Bizerte.

2024402763APSF1

---

**Constitution d'un Syndic Résidence Jinen Azur sis à Chotrana1**

Selon PV de l'assemblée constitutive du Syndic Résidence Jinen Azur en date du 3/3/2024 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 7/11/2024 sous le n°24704896 Quittance n°M085728 et selon l'approbation de la municipalité de la Soukra du 23/7/2027.

Il a été décidé la constitution d'un Syndic de copropriété :

Syndic Résidence Jinen Azur.

Situé à Chotrana1 Soukra, Ariana.

Nomination de Mme Salma Rachek Présidente, Mr Alim Ammar Trésorier, Mr Mohtadi Touati Membre, Mme Fatma Besbes Membre, Mr Zied Bahloul Membre et Mr Yahia Kchaou Membre.

2024402765APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Avis**

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire de la résidence Cherifa cité Ettahrir Tunis en date du 1 septembre 2024 et enregistré à la recette des finances Ksar Saïd en date du 2 octobre 2024 quittance n°M065525, il a été décidé la nomination de :

- Mr Abdelhamid Homri (Président)
- Mr Mounir Jlassi (secrétaire général)
- Mr Moncef Achouri (trésorier)
- Smadhi Hichem (membre).

2024R02812APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude Maître SABRINE Manai**

**Avocate auprès de la cour de cassation**

**1 Rue Om Kaltoum 1er étage Tunis**

**Tél. 53.444.611**

**M. Fiscal : 1151581F/P/000**

Partie poursuivante : Héritiers Nourdinne Belhabib et qui sont Jamila Bdiri Walid et Imen et Aziz Belhabib domiciliés au cabinet de leur avocat Maître Sabrine Manai sis à Rue Om Kaltoum n°1 Etage 1 Tunis.

Parties saisies : M. Ali Werteni demeurant à immeuble youness Mourouj 5 Appartement A 2.1 au 2ème Etage Mourouj 5 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Sabrine Manai sise à la Rue Om Kaltoum n°1 Etage 1 Tunis.

Immeuble saisi : Appartement numéro A 2.1 sis à immeuble youness deuxième étage Mourouj 5 Ben Arous, sa superficie 92 m², composé d'un salon et 2 chambres et cuisine et salle d'eau et terrasse.

Les charges de la dite propriété n'est pas grevée de charges sauf commandement valant saisie immobilière datant du 9/7/2024

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 129.541.538 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 5/12/2024 à 9 h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à la Route principale n°1 Chouchet Radés Ben Arous.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2024R02833VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatriculé R N E n°0000 120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Hamdi Touati, Titulaire de la CIN n°02965857, demeurant à Oued Kharroub n°7 rue 142 Sousse.

Madame Abra Abdelbari, Titulaire de la CIN n°02995714, demeurant à Khezama Ouest rue Abdelaziz Jerbi Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°133809 Sousse, parcelle n°12, se compose d'un appartement au rez-de-chaussée d'une superficie de 68 m² avec des parts indivises 326 / 1000 parts, l'appartement se compose d'un séjour, trois chambres à coucher, salle de bain, cuisine et terrasse, situé à cité Erriadh Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 12/12/2024 à partir 9h.

Mise à prix :

Soixante Mille Dinars (60.000,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S01442VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Mohamed Ben M'naouar Ben Ahmed Ayachi, Titulaire de la CIN n°04155323, demeurant au 33 rue Hassen Touhami Jammel.

2- Monsieur Faouzi Ben Mustapha Ben Haj Sadok Mozgar, Titulaire de la CIN n°02927701, demeurant au 397 rue Mohamed Fadhel Jammali Sahloul3 Sousse.

3- Monsieur Jamel Ben Letaief Ben Mokhtar GASSARA, Titulaire de la CIN n°01286938, demeurant au 60 rue Nasr Gargouri Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°36582 Mahdia, d'une superficie de 7280 m², situé à KARKAR délégation de Boumerdes Mahdia, consistant en un terrain sur lequel est édifié deux structures en béton l'une d'elle est destiner pour la coupe du marbre la propriété contient le début des travaux liés à l'achèvement d'un bâtiment industriel et comprend deux allées complétées en béton armé et une chambre au sud ouest du terrain.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 9/12/2024 à 9h.

Mise à prix :

Deux cent quarante huit mille neuf cent vingt deux Dinars (248.922,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S01443VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

- Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

- Partie saisie :

1) Mohamed Ben Neji Baba, demeurant à 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse, CIN n°04049049.

2) Ismail Ben Mohamed STA, demeurante à 9 Rue Taher Sfar Sousse, CIN n°04012844.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°45547 Monastir d'une superficie de 7234 m², dénommé «MOHAMED ET ISMAIL» sis à Ouardanine.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 2 240 010 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 11/12/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01444VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble**

**Suite à une saisie immobilière**

**Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène**

**Avocat**

**44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax**

**Tél : 74.220.096**

**Fax : 74.201.001**

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0014161Q, dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mériem Bent Lotfi Chaabouni (débitrice), agissant sous la dénomination commerciale *Eye Square* inscrite au registre de commerce sous le n°A0838562013, son matricule fiscal n°1285879M, titulaire de la CIN n°08824202 y demeurant à l'avenue Ahmed Aloulou immeuble Essia magasin n°3 Sfax domicile à l'étude de son avocat Maître Asaad Fourati sis Immeuble quatre saisons bloc c étage n°5 Sfax selon pv domicile fait par huissier Mohamed Chwayakh sous n°60231 le 4/12/2023.

2) Leila Bent Jomaa Bali épouse Saiid Karoui (caution hypothécaire) titulaire de la CIN n°05240674 y demeurant à la Route El Kaid Mhamed Rue Elissa n°7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°32029 le 21/9/2024 sur toute la totalité de la propriété appartenante à la saisie *Leila Bali* sise à la Route de Gremda Km 1.5 Sfax exactement à la rue ramifiée au bord nord de l'avenue Sadok Guermazi nommé ceinture n°5 au loin de 350 m environ de la route indiquée et cette propriété représentée par un étage d'un immeuble de trois étages R+2 d'une superficie couverte est de 70 m² d'où son accès à travers des escaliers communs de largeur est de 1.00m représenté par un appartement d'où son entrée Est, sol parterre, toit en béton armé de hauteur est de 3.10 m qui se compose de hall, chambre y compris une fenêtre nord, chambre son sol en carrelage y compris une armoire murale et une fenêtre orientation Est ouverte à un espace commun pour l'aération et une salle de bain se trouve sous les escaliers son sol parterre d'où se trouve douche, wc, lavabo pour les mains y compris une fenêtre orientation sud, cuisine son sol parterre, ses murs en faïence, équipée par une armoire murale et des armoires y compris un balcon orientation nord entouré en aluminium y compris deux armoires murales.

Les limites de cette propriété : du Sud Hchicha de l'est Houssine Hchicha, de l'ouest Abdelkader Ben Hamouda et du nord rue Elissa d'où son entrée.

Mise à prix : Tout le saisi est fixé à cinquante neuf mille cinq cent Dinars (59.500.000D) construction auxquels s'ajoutent les frais fixés qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 9 décembre 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax I, sise Abou Kacem Echebbi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 19.833.333 D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2024X01464VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Après la réduction de 40% du prix**

**Etude Maître Noura Majdoub**

**Avocate à la cour de cassation**

**(Tél 74 221 230)**

La partie poursuivante : Société mode de confection SURL, RNE E1237389, sise à la route Saltnia Km 4 Sfax, domicile élu étude Maître Noura Majdoub demeurante à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Rex palace 1er étage bureau 101 Sfax.

La partie saisie : Jamel Hentati, commerçant CIN 01031602 demeurant au magasin" Nadine: vente de prêt-à-porter "Nasria résidence Omar Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Noura Majdoub, rue Aboulkacem Echebbi immeuble Rex palace 1er étage bureau 101 Sfax, Matricule fiscal PA796589/P.

L'immeuble saisi :

La moitié dans l'indivision soit 263 parts de la totalité de 526 parts dans l'immeuble objet du TF n°68247 Sfax dénommé «OLFA» d'une contenance de 526m² sis à la route Tunis Km 7 Sfax sur le bas-côté de l'impasse.

L'immeuble est délimité du coté sud par Jamel Hentati auparavant, du coté nord par Ahmed Chaabene, du coté est par Mohamed Kallel et du coté ouest par Elhchicha d'une part et par une entrée d'où la sienne de l'autre.

L'immeuble clôturé de trois cotés, consiste en un terrain nu.

Mise à prix : 47.400.000 dinars après la réduction de 40% du prix initial outre les frais désignés par le tribunal de : 3557 dinars et 220 millimes et ceux qui vont être désignés le jour de la vente.

La date et lieu de la vente : lundi le 9/12/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tout les jours de la semaine sauf dimanche à partir de 10h du matin jusqu'à 17h.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocate poursuivante Maître Noura Majdoub ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01476VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Samy BELAID**

**Avocat**

**2 rue Labid Lafayette Tunis**

**MF : 1018119/N**

A la demande de Mrs : Elyes et Souhayel MAHBOULI 47 rue Alain Savary Tunis.

Contre : Cherifa Boujalabia CIN, Mohamed Faycel Mahbouli CIN n°X756781 et les héritiers de feu Naoufel MAHBOULI qui sont Kaouther Gouider CIN n°05148217, Yasmine Mahbouli CIN n°01476979 et Nesrine Mahbouli CIN n°014758228, résidant au 47 rue Alain Savary Tunis.

A la diligence de Maître Samy BELAID avocat 2 rue LABID Lafayette Tunis.

Immeuble à vendre objet du TF 60956 devenu 120637 Tunis dénommé chabab 1 sis à Tunis 47 rue Alain Savary consistant en un terrain de 698m² sur lequel est édifié un bâtiment d'un R.C de 200m² et 1er étage de 200m² et studio de 61.25m² et garage de 30m².

Mise à prix suite à la remise de 40% du prix initial soit : 1.693.668.000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 10/12/2024 devant la Chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h du matin.

La visite de l'immeuble est permise tous les jours.

2024402755VEPA1

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après réduction de 40%**

**Etude Maître Fatma Belghith**

**Avocat**

**2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis**

**MF : 930340/T**

**Tél : 71.286.438**

**Fax : 71.286.437**

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Bassem Ben Mohamed Loukil, CIN n°00778179 demeurant au 39 rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville Tunis domicile élu au cabinet de maître Ahmed Kaiilen sis au 26 Rue Ahmed Tlili Centre Zarrouk 1er étage appartement n°11 Tunis

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : *La totalité du titre foncier n°59380 Tunis dénommé «fatma», d'une superficie de 747 m² sis à rue Raid Bejaoui n°12 bis Manzeh 5 représentant une parcelle de terrain sur lequel est édifiée une villa de 543 m² de superficie composée de :

- un sous sol de 136m² de superficie, composé de 3 pièces, salle d'eau, cuisine garage et une pièce qui ouvre sur le jardin destiné pour gardien.

- Un rez-de-chaussée de 211m² de superficie, composé d'un salon, une pièce, salle d'eau, cuisine et escalier qui mène au sous sol et au 1er étage.

- Un étage de 196m² composé de 3 pièces, salle d'eau et deux salles de bain.

- Un jardin clôturé et un puits dans le jardin.

* La totalité du titre foncier n°128233 Tunis d'une superficie de 1118 m² dénommé «BALLERY 1» sis avenue Taieb Mhiri Marsa représentant une parcelle de terrain nu classifiée de zone verte Uva qui peut être utilisée jardin et aire de jeux selon le plan de lotissement de la municipalité Marsa.

* La totalité du titre foncier n°128234 Tunis d'une superficie de 1320 m² dénommé "BALLERY II" sis à l'avenue Taieb Mhiri Marsa représentant une parcelle de terrain nu classifiée de zone verte Uva qui peut être utilisée jardin et aire de jeux selon le plan de lotissement de la municipalité Marsa.

Les charges :

*Titre 59380 Tunis

- Hypothèque de 200.000.000 D au profit de BIAT sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 105.000.000. D au profit de BIAT sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 1.000.000.000 D au profit de BH sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 150.000.000. D au profit de BIAT sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 500.000.000. D au profit de BIAT sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 369.637.113. D au profit de BH sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 800.000.000 D au profit de BH sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 1.500.000.000 D au profit de BH sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 2.200.000.000 D au profit de BH sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 105.000.000 D au profit de BIAT sur la totalité du titre.

- Opposition conservatoire de 1.996.264.509 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

*Titre 128234 Tunis :

- Privilège de 338.183.233 D au profit de la Trésorerie Générale de Tunis sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

*Titre 128233 Tunis :

- Privilège de 338.183.233 D au profit de la Trésorerie Générale de Tunis sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit de BIAT.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix du titre foncier 59380 Tunis est fixée à neuf cent soixante six mille huit cent cinquante cinq dinars (966.855,000d).

La mise à prix du titre foncier 128233 Tunis est fixée à sept cent quarante mille sept cent soixante dinars (740.760,000d).

La mise à prix du titre foncier 128234 Tunis est fixée à un million trois cent un mille six cent soixante dix dinars (1.301.670.000d).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 10/12/2024 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024402767VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Maître Fatma Belghith**

**Avocat**

**2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis**

**MF : 930340/T**

**Tél : 71.286.438**

**Fax : 71.286.437**

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Fethi Ben Mohamed Bennour, cin n°03840963 demeurant à l'avenue Taher Ben Ammar Colisée Immeuble S app 4 El Manar 2.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi :

La totalité du titre foncier dénommé «Selim Et Houda» objet du titre foncier n°20533 Ariana sis à la rue barrage Maareb n°48 cité Ennaser 1 Ariana constitué de la parcelle 10 du plan de lotissement du titre foncier 13423 Ariana d'une superficie de 604 m² constitué d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une villa pour habitation composée;

- Un rez-de-jardin contenant deux séjours, salle à manger de style américain, à gauche deux chambres à coucher avec salle de bain, dressing, et une porte qui mène au parking et à son coté cuisine qui ouvre sur le jardin, la superficie couverte est de 205m².

- Un rez-de-chaussée contient une terrasse qui mène à l'entrée principale qui ouvre sur un séjour avec deux portes, une qui ouvre sur la piscine et l'autre ouvre sur le jardin de coté, à gauche une chambre à coucher à son coté des toilettes et aussi une cuisine équipée avec un débarras, à l'entrée des escaliers qui mènent à l'étage et au rez-de-jardin la superficie couverte est de 194m².

- Un étage qui contient trois chambres à coucher dont une dispose d'une terrasse, au milieu salle de bain équipée, à gauche une suite parentale avec séjour, terrasse, salle de bain avec un bain maure sauna et douche la superficie couverte est de 198m².

- Une piscine à l'arrière de la villa.

Le sol de la villa est avec du marbre importé, les murs en briques, les toits en béton armée couvert de plafond avec différents motifs, les portes en bois royal, les fenêtres en aluminium avec verre spécial, le jardin est bien entretenu avec des arbres de décoration et gazon avec carreaux, la villa est équipée d'eau potable et électricité avec climatisation et chauffage et tout équipement de confort et elle est en très bon état.

Les charges :

- Clause résolutoire au profit AFH,

- Hypothèque de 300.000, 000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 150.000, 000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux millions six cent six mille deux cent dinars 080 millimes (2.606.200 D, 080).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 9/12/2024 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024402768VEPA1

## Avis aux créanciers

**Liquidation**

**Société «PACLINE TUNISIA» SARL**

**Route de Tunis km 10 - Akouda - Sousse**

**MF : 1511741 H**

En vertu du jugement n°30193/20 rendu par le tribunal de première instance Sousse 2 en date du 02/3/2022, il a été décidé la désignation de Monsieur Ali Ben Abdessalem TOUMI, liquidateur judiciaire de la société «Pacline Tunisia», s.a.r.l, son identifiant unique 1511741 H.

Tous les créanciers de la société sont appelés à inscrire leurs créances avec les pièces justificatives auprès du liquidateur judiciaire à l'adresse suivante, 33 Avenue du Ribat - Imm Esseddik - 4000 Sousse (tél : 21400953) et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2024S01436VEPA2

---

**Décision de Changement de l'administrateur judiciaire de la Société**

**Hôtelière et Touristique de Port El Kantaoui «SHOTOPEK»**

**Identifiant unique : 0028508W**

**Adresse : Port el Kantaoui Hammam Sousse 4089**

En vertu de la décision de la Chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 30 octobre 2024, a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Hatem Nasri par l'administrateur judiciaire Mejed Khadraoui, dont le cabinet est sis à l'Avenue Commandant Béjaoui, Immeuble El Medina, 1er étage, Bureau n° B 13, Sousse - 4000.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances à l'administrateur judiciaire Monsieur Mejed KHADRAOUI dont le cabinet est sis à l'Avenue commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73 202 767 et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S01441VEPA2

---

**Jugement de Faillite**

**Société "GIF FILTER"**

**Identifiant Unique : 0006874X**

**S.A au capital : 10563994**

En vertu du jugement numéro 260 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 21/10/2024, il a été décidé la faillite de la société GIF FILTER dont le Siège social : Km 35 GP1 Grombalia, Identifiant Unique 0006874X, aussi la faillite a été tiré sur son dirigeant Monsieur Besseme Loukil, il a été désigné aussi Monsieur Mokhless Ben Youssef entant que syndic de faillite de la société GIF FILTER et le juge Madame Yasmine Trabelssi en tant que juge de faillite.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce (article 531), il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef à son adresse sise à Rue 8011 espace Tunis Bloc C étage 5 Bureau n°4 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de l'apparition du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024402753VEPA2

---

**Avis de distribution**

**Affaire Distribution n° : 281**

Le greffier de la chambre de distribution des deniers au tribunal de première instance de l'Ariana, annonce la distribution du montant de deux cent quarante sept mille vingt huit dinars et 786 Millimes (247.028,786) consigné à la caisse des dépôts et des consignations (Recette des actes judiciaires de l'Ariana) en date du 12/4/2022 Quittance n°M010466 et la quittance n°M010639 en date du 14/1/2022, dont une demande de distribution a été présentée par Maître Mohamed ATALLAH pour le compte de la Tunisan Saudi Bank (T.S.B.) contre Faouzia Bent Mohamed Moncef MANAII et la Société Tunisienne de Banque (S.T.B.). Et pour le quel une affaire en distribution a été introduite sous le n°281.

Par conséquent tout créancier éventuel doit présenter les titres de sa créance au greffier du tribunal concerné dans un délai de 30 jours à compter de la publication de la présente sous peine de forclusion.

L'article 476 du C.P.C.C annonce que «Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468».

2024402756VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation**

**SOCIETE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL**

**S.A au capital de 5 254 125 dinars**

**Siège social : Hôtel Cedriana Zone Touristique Midoun Djerba**

**Identifiant unique : 0042707L**

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Cedrianotel sont invités à assister le vendredi 20 décembre 2024 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

- Autorisation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R02807SANB3

---

**Convocation à l'AGE et à l'AGO**

**SOCIETE GRAND MAGASIN**

**Route régionale n°83, route sidi Salem 9100 Sidi Bouzid**

**SA au capital 80 000 Dinars**

**IU : 0041221 N**

Le Président Directeur Général de LA SOCIETE GRAND MAGASIN informe tous les actionnaires de ladite société qu'ils sont convoqués à la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le samedi 7 décembre 2024 à partir de 9H, au siège social de la société sis à la route Sidi Salem 9100 Sidi Bouzid, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du statut mis à jour dans sa nouvelle version,

- Questions diverses.

Le Président Directeur Général de LA SOCIETE GRAND MAGASIN informe tous les actionnaires de ladite société qu'ils sont convoqués à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire prévue pour le samedi 7 décembre 2024 à partir de 10H, au siège social de la société sis à la route Sidi Salem 9100 Sidi Bouzid, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de membres supplémentaires au conseil d'administration,

- Questions diverses.

2024X01469SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE CAFES BEN YEDDER - SA**

**Capital social : 9.960.000 dinars**

**Siège social : 7, Avenue Dag Hammarskjöld - 1001 Tunis**

**Identifiant Unique : 0047072V**

**CNSS : 203591-85**

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BEN YEDDER S.A sont convoqués en Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 décembre 2024 à 10H à son Administration sise au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Distribution de Dividendes.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2024402764SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2023**

**SOCIETE RELAIS PALAIS DE TUNISIE**

**S.A au capital de 7.430.000 dinars**

**28 Rue 8600 Immeuble El Kronfel - 1er étage - Zl Charguia 1, Tunisie**

**Identifiant unique : 0736168N**

Les actionnaires de la Société «RELAIS PALAIS DE TUNISIE» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 20 décembre 2024 à 9 heures au 14, Rue de l'Energie solaire, Zl Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2023 ;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023;

3- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice ;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

6- Quitus à donner au Conseil d'Administration ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

8- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024,2025 et 2026 ;

9- Fixation des jetons de présence;

10- Pouvoirs pour formalités.

2024402766SANB3

---

## Sociétés communautaires

**Avis**

Le comité de fondation de la société communautaire locale "Bir Marjan agricole modern" sis Ain Karma 2 Sakiet Sidi Youssef que l'assemblée générale constitutive se tiendra le mardi 3 décembre 2024 à 10h du matin au siège de la délégation.

L'assemblée constitutive se tient sous les auspices de la commission constituante pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Examen de la liste des participants pour la première fois

- La fondation d'une société communautaire

- Envisagez les contributions en nature, le cas échéant

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Election des membres du Conseil d'Administration à la majorité des voix déclarées pour une durée de trois ans.

Toute personne souhaitant se présenter au Conseil d'Administration doit déposer un dossier de candidature dûment complété auprès du Comité Fondateur avant le 25 novembre 2024.

2024R02778SODB3

---

**Convocation à l'assemblée générale concernant la fin de l'exercice comptable**

Nom de l'entreprise : Société Communautaire Régionale «Manouba El Baya»

Siège : Pépinières des établissements, Université de la Manouba

Type : Régional

Capital social fondateur de l'entreprise : 24 600 dt

Activité : Agricole

La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle de statuts : 17/01/2023 sous le numéro 01 au Tribunal de Première Instance de la Manouba

Nombre de participants : 63 participants

Nombre d'actions souscrites : 122 actions

Valeur nominale de chaque action : 200 dinars

Nom de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole de la Manouba

Compte bancaire : 03034164010900004454.

Le Conseil d'Administration de la Société Communautaire Régionale de Manouba El Baya invite tous les membres participants de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire de clôture du premier exercice comptable, le dimanche 24/11/2024, dans la Grande Salle de la Commune de Wed-lil à neuf heures du matin, conformément aux dispositions du chapitre 33 du décret présidentiel n°15 de 2022 relatif aux entreprises civil «communautaire».

Les participants peuvent également, huit jours avant la date de convocation de l'assemblée générale de clôture de l'exercice comptable, prendre connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au siège de la société, des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes de la société.

Président du Conseil d'Administration : Fakhreddine Trabelssi

Numéro de téléphone : 93484411.

Ordre du jour de l'assemblée :

1) Réciter les rapports littéraires et financiers du Conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes.

2) Examiner les comptes et les approuver ou les corriger.

3) Accorder ou refuser le brevet aux broyeurs.

4) Elire deux administrateurs et nommer un commissaire aux comptes.

5) Aperçu des changements survenus dans le capital social.

6) Approbation du rapport financier par les participants au Conseil d'Administration et par le comptable et commissaire aux comptes de la société.

7) Présentation du cadre et des étapes du projet de l'entreprise.

8) Envisager la possibilité d'ouvrir une souscription.

9) Présentation de la législation, des révisions et des privilèges financiers accordés aux entreprises privées.

2024402776SODB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le public est informé que Monsieur Lassad Mabrouk agissant pour le compte de la Société "Huilerie Kousai" a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 02 juillet 2024 sous le n°11508/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à Ouled el hanachi délégation de chorbane et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia ou au siège de délégation de chorbane ou au siège de la Municipalité de chorbane.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de chorbane ou Le Délégué de chorbane, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis d'enquête**

**République Tunisienne Ministère de l'Intérieur**

**Gouvernorat de Ben Arous**

**Municipalité de Naassen**

En application de l'article 16 du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué le 4 août 2005, le chargé des affaires de la Commune de Naassen informe le public que le projet de la révision totale du plan d'aménagement du village de Chbedda commune de Naassen sera affiché durant deux mois au siège de la municipalité à partir de la publication de cet Avis d'enquête au journal officiel de la République Tunisienne afin que le public en prenne connaissance.

Toute personne concernée peut consigner ses observations ou oppositions dans le registre d'enquête ouvert à cet effet au siège de la municipalité de Naassen, ou adresser une mémoire d'opposition par courrier recommandé au Secrétaire Général de la Municipalité de Ben Arous, avenue de 20 Mars, 1135 Naassen.

2024R02815DIVD2

**Avis aux créanciers**

**Nomination d'un liquidateur**

Suivant ordonnance sur requête n°21241 en date du 12/9/2024 émanant du tribunal de première instance de Kairouan, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur pour liquider les biens du défunt Mohamed Saleh ben Ali ben Ettaeib Afli décédé à el brikett Nasrallah, saisir sa succession, dresser la liste de ses héritiers, gérer la succession et préparer un projet de partage à cet effet.

Les créanciers de la dite succession sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2024S01439DIVD2

**Perte du titre de propriété**

Afif ben Faraj ben Youssef Al-Gharbi, CIN n°02863964, annonce la perte de son titre de propriété numéro 55158/03, relatif au titre foncier n°128032 Sousse, sis à Hammam Sousse, et demande à toute personne trouvant le document susvisé de le contacter à son adresse située au 30 rue Abd el Aziz Al-Aqrabi, Hammam Sousse.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-shorouk le 11/02/2024.

2024S01445DIVD2

---

**Avis**

Walha Mustapha annonce que son titre de propriété du terrain de superficie de 200 m², situé à la route el Aiin km5 par un acte de partage rédigé le 12 mars 1988 par les deux notaires Abdelaziz Abid et Mohamed Hentati a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ayadi Yosra Avenue Sidi Belhassan Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X01457DIVD2

---

**Avis**

Mr Guermazi Nabil en qualité d'héritier déclare par le présent la perte du titre et origine de propriété de son père Abdelhamid et sa mère Triki Fadhila lui revenant par la vente qui date du 5/5/1985 enregistré le 12/7/1985 n°2144 par les notaires Chabouni Med et Jebir Ahmad concernant le lot de terrain de superficie de 1000 m² sis à la Rte de Gremda Bouzayen km 04 Sfax et il prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Emna City bloc A 9ème étage n°906 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

MF : 800709K

2024X01468DIVD2

**Perte de titre de propriété**

Madame Fatma Bent Hédi Trigui déclare avoir perdu trois titres notariales de propriété d'un terrain d'une superficie de 290m² contenant une maison située à la route Menzel Chaker km 6 Sfax :

1- Acte de donation daté le 9/02/2000 enregistré le 9/5/2000 n°M037184 dressé par les notaires Ouali Mohamed et Bouaziz Moncef.

2- Acte de donation daté le 24/4/2008 enregistré le 28/4/2008 n°M020244 dressé par les notaires Rebay Yassine et Abid Wadii.

3- Acte d'achat daté le 20/9/2011 enregistré le 15/3/2019 n°M018269 dressé par les notaires Ouali Mohamed et Bouaziz Abdelmajid.

Et elle veut en extraire trois autres au lieu des titres perdus.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed N°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2024X01470DIVD2

---

**Avis**

Mr Kasdallah Abdelkader déclare qu'il a perdu son titre de propriété du magasin de 36 m² et de 1 étage de 104 m² situé à Sfax Route El Ain km 12 Sfax, provenant par acte donation du 22/7/2007 enregistré le 16/5/2007 n°24766 par les deux notaires Mziou Lotfi et Abid Mohamed.

Il souhaite faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi 65 souk El Attarine Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours.

Tél : 24234308

2024X01471DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Mohamed Tarchouna annonce pour son propre droit et pour le droit de ses procureurs Habiba Haj Saaid et Amel Tarchouna et Leila Tarchouna en vertu d'une procuration défini dans la signature à la municipalité de Sfax le 24 octobre 2024 et à la municipalité de Sakiet Eddaier le 25 octobre 2024 que le titre de propriété de leurs successeur Mohamed Tarchouna concernant un terrain d'une superficie de 234 mètres carrés situé à la route Saltania Mil 11 Sfax qui était fait le 01 juin 2013 et qui était enregistré le 15 juillet 2013 n°M044177 à l'attestation de Baklouti Mohamed Ahmed et Feki Abdelmajid ils ont perdu l'acte de vente et ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2024X01473DIVD2

---

**Perte de titre de propriété**

Monsieur Mohamed Mosaad Ben Mouldi Bilalya et sa Femme Safa Bent Samir Kammoun déclarent avoir perdus leurs titres (acte d'achat daté le 16/6/2020 enregistré le 02/7/2020 n°M008475 dressé par les notaires Khecherim Noura et Agrebi Souad) de propriété d'un terrain d'une superficie de 400 m² situé à Sidi Youssef Milita Karkana Sfax.

Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Chtourou Mourad dans son bureau rue des notaires rahbet remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2024X01474DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers de Mouldi Khlifi et son épouse Hania Aouni annoncent au public que leurs héritiers possèdent une parcelle de terre d'une superficie de 500m² sise à la route de Gabès km7 impasse Mezgani Sfax limitée au sud impasse et à l'est Kobi et au nord Mtibaà et à l'ouest Jaoua et que leur acte de propriété a disparu et ils veulent extraire une deuxième copie de propriété et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente, jours à partir de la date de cet avis.

2024X01479DIVD2

**Prorogation des délais de remise des offres**

**Cession d'un fonds de commerce société en faillite**

**MOA DISTRIBUTION**

**Centre commercial Tunisia Mall II, Les Berges du Lac - Tunis**

**I.U : 1428406Z**

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/10/2024 dans l'affaire n° 950, le syndic de faillite Monsieur Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce de la société MOA DISTRIBUTION au 25/02/2025 inclus.

Ceux désirant participer peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau de syndic sis à la Rue d'Argentine n°2 BIS - le Belvédère contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Pour plus d'informations contacter le 21470591/71841014.

2024402751DIVD2

---

**Appel d'offres pour la vente du titre foncier enregistré n°16280 Manouba**

**Sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba**

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), elle informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n° 16280 Sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 5114 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges certifié par le juge commissaire le 01/11/2024 et déposé au greffe du tribunal sous le n°1994, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier, concernant le titre foncier n°16280 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 29 Novembre 2024 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2024402757DIVD2

---

**Appel d'offres pour la vente du titre fonder n°16660 Manouba**

**Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba**

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite n°126), informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n° 16660 Manouba Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1996 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges certifié par le juge commissaire le 01/11/2024 et déposé au greffe du tribunal sous le n°1995, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16660 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 29 Novembre 2024 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2024402758DIVD2

---

**Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°15847 Manouba**

**Sis au n°22 Rue du Tissage zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba**

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite n°126), informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°15847 Manouba sis au n°22 Rue du Tissage zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 3555 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges certifié par le juge commissaire le 01/11/2024 et déposé au greffe du tribunal sous le n°1997, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°15847 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai de l'envoie des offres est fixé à la date du 29 Novembre 2024 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2024402759DIVD2

**Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2438 Manouba**

**Sis au n°10 et 12 Rue du Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba**

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n° 2438 Manouba sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1655 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable. Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges certifié par le juge commissaire le 01/11/2024 et déposé au greffe du tribunal sous le n°1996, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2438 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 29 Novembre 2024 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2024402761DIVD2